



0653-  
N°...../MEPUA/CAB/20.....

*Le Ministre*

### Avis d'Appel d'Offres (AA0)

#### **Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (MEPU-A) N°16/F/PRMP/MEPU-A/2025**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal des Appels d'Offres N°084, **jeudi, 16 janvier 2025**.
2. Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'alphabétisation (MEPU-A) a obtenu un financement dans le cadre de l'exécution de son Budget National de Développement (BND) afin de financer le marché d'Acquisition d'Equipements Informatiques pour les Directions Centrales du Cabinet et les Services Déconcentrés au profit du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (MEPUA) en deux lots et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché ci-dessus. Les fournitures seront livrées et installées sur site (Magasin Central) à Dixinn dans un délai maximum de **2 mois** en présence d'une commission de réception.
3. Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser l'**acquisition d'équipements informatiques pour les Directions Centrales du Cabinet et les Services Déconcentrés au profit du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (MEPUA)** en deux lots distincts:
  - Lot1 : Acquisition d'Ordinateurs (portables et bureautiques avec licences)
  - Lot2 : Acquisition d'équipements informatiques et accessoires
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivant du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations, auprès de la Personne Responsable de la Passation des Marchés publics du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, **Monsieur Mamadou DIAWARA**, Téléphone **622 670 521**, email : **prmp@mepua.gov.gn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Immeuble MEPUA, sis dans la Commune de Kaloum à Conakry 3<sup>ème</sup> étage tous les jours ouvrables de **8heures 30mn à 17heures 00mn**
6. Les exigences en matière de qualification sont :
  - ✓ **Capacité financière :**  
Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :



**Etats financiers** : fournir un extrait des états financiers certifiés par un cabinet d'audit ou un expert-comptable agréé en République de Guinée pour les trois (03) exercices 2022, 2023 et 2024 ;

**Ou, pour les Entreprises naissantes** : Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque de bonne réputation, démontrant la solvabilité du candidat à préfinancer le marché à hauteur de huit milliards quatre cent millions (8 400 000 000 GNF), (ligne de crédit ou promesse de facilité de crédit).

✓ **Capacité technique et expérience :**

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et expérience ci-après :

- Avoir exécuté au moins deux (2) marchés similaires ou connexes au cours des cinq (5) dernières années et une expérience avérée dans l'équipement informatiques.
- Pour les entreprises naissantes, elles doivent apporter la preuve des prestations et de volumes financiers similaires ou connexes réalisées pour cette même période par leur personnel d'encadrement.

**Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose, remplissent les conditions d'utilisation optimale avec toutes les garanties nécessaires d'authenticité.**

- **Capacité professionnelle et administrative :**

- Être régulièrement inscrit au registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- Être en règles avec les Institutions sociales et fiscales
- Avoir un siège social fixe identifiable

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après Immeuble MEPU-A, sis dans la Commune de Kaloum, Conakry, 3ème étage à compter du **Lundi 29 Septembre 2025** Contre un paiement non remboursable de **2 000 000 francs guinéens**. La méthode de paiement sera ainsi qu'il suit :

- **20% du montant seront versé à l'Autorité contractante ;**
- **50% au compte N°41110 71 du receveur central du trésor public à la BCRG ;**
- **30% au compte de l'ARMP N°2011000407 à la BCRG]**

Le Dossier d'Appel d'offres leur sera immédiatement remis contre un reçu de paiement.

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et **1 Clé USB contenant la version scannée de l'originale** de l'offre à l'adresse ci-après : Immeuble MEPU-A, auprès de la PRMP/MEPU-A, Commune de Kaloum, 3ème Etage, bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics Tél :622 670 521 au plus tard **le mercredi, 29 Octobre 2025 à 10 heures**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées au frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence, le cas échéant, d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Salle de réunion 'Dr Gabriel Sultan' 4ème Etage, Immeuble MEPU-A, Conakry, Commune de Kaloum **le mercredi, 29 Octobre 2025 à 10 heures 30 mn.**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à :

Lot1 : **Trois cent soixante millions de Francs Guinéens (360 000 000 GNF);**

Lot2 : **Deux cent millions de Francs Guinéens (200 000 000 GNF).**

Le délai de validité de la garantie de soumission est de **120 jours** à compter de la date de l'ouverture des offres.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,6%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appels d'offres et les frais d'immatriculation de 0,3% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de la DGCMP conformément à l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23/03/2023, joint en annexe au présent DAO.

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours au maximum à compter de la date limite du dépôt des offres

9. La législation régissant l'appel d'offres en République de Guinée.

25 SEPT 2025



*J.P. Cedý*  
25/09  
Jean Paul CEDY